

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022**DELIBERATION N°125**

Nombre de conseillers
en exercice :
27

Présents à la séance :
19

Pouvoirs :
8

Date de la convocation :
9 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Villard de Lans.

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, et le jeudi 15 décembre à 18h,

Le Conseil municipal de la Commune de Villard de Lans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Arnaud MATHIEU.

A désigné comme secrétaire : Maud ROLLAND

ETAIENT PRESENTS : Arnaud MATHIEU, Véronique BEAUDOING, Christelle VILCOT, Nadine GIRARD-BLANC, Jean-Paul UZEL, Maud ROLLAND, Christophe ROBERT, Françoise SARRA-GALLET, Henri CRET, Jacky DUVILLARD, Sophie GOUY-PAILLER, Valérie PETIT, Patrick ARNAUD, Christophe BONNARD, Marie ZAWISTOWSKI, Olivier ROBIN, Valérie BONAUAUD, Ghislaine MASSON, Luc MAGNIN

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Bruno DUSSER (donne pouvoir à Véronique BEAUDOING), Serge BIRGE (donne pouvoir à Arnaud MATHIEU), Michèle PAPAUD (donne pouvoir à Jean-Paul UZEL), Daphnée GORDOWSKI-SABBAGH (donne pouvoir à Françoise SARRA-GALLET), Charlotte BONNARD (donne pouvoir à Sophie GOUY-PAILLER), Dorian COACOLO (donne pouvoir à Valérie PETIT), Claude FERRADOU (donne pouvoir à Luc MAGNIN), Laurence BORGRAEVE (donne pouvoir à Valérie BONAUAUD)

Objet : Modification de la grille tarifaire de l'assainissement

Rapporteur : Véronique BEAUDOING

La grille tarifaire de l'assainissement était jusqu'ici réalisée conjointement avec le délégataire. Or à partir du 1^{er} Janvier 2023, la gestion de l'eau et de l'assainissement sera à la charge des régies de l'eau potable et de l'assainissement.

Dans ce contexte la commune de Villard de Lans se doit d'établir une nouvelle grille tarifaire de l'eau potable et de l'assainissement.

1.1) Part Fixe / Abonnement (tous Client)

La part fixe d'abonnement et déterminer par le diamètre du branchement publique qui désert l'abonné.

Diamètre du branchement (en mm)	Nouveaux Tarifs € HT / Abonnement
Branchement DN 15	169,73
Branchement DN 20	662,82
Branchement DN 25	1 336,23
Branchement DN 32	1 769,20
Branchement DN 40	3 641,51
Branchement DN 50	4 752,56
Branchement DN 60	7 785,32
Branchement DN 80	10 607,91
Branchement DN 100	14 569,13
Branchement DN 150	116 771,03

2.1) Part Variable / Consommation

La part variable de la consommation est déterminée par la relève du compteur, réalisé annuellement.

Mètres cubes consommés (Tranches de consommation)	Nouveaux Tarifs € HT / m3
0 à 120 m3	0,7397
121 à 1 000 m3	0,9908
1001 à 10 000 m3	0,9582
10 001 à 50 000 m3	0,9123

2.2) Part Variable Tarif particulier

Au vu de la situation particulière de l'entreprise Vercors lait, notamment la production de déchets (lactosérum) réutilisé dans le méthaniseur de la station d'épuration de Fenat à Villard de Lans et à ce titre étant l'objet d'un traitement spécifique, l'entreprise devra payer un prix unique au m3

Désignation	€ HT / m3
Coopérative de Vercors Lait	0,6381

Les parts variables relatifs à la «redevance pollution» ainsi qu'à la « modernisation des réseaux » pour (l'Agence de l'eau) restent inchangées

Part Variable Agence de L'eau	€ HT / m3
Redevance Pollution	0,2800
Redevance Modernisation des Réseaux	0,1500

3) Formule de révision

La grille tarifaire ne prévoit pas de formule de révision automatique de ses prix, cependant la collectivité pourra réviser les tarifs applicables annuellement par délibération, pour les besoins d'équilibre du service

4) Frais Divers

Les frais Divers correspondent aux prestations susceptibles d'être demandées par les abonnés du service eau et assainissement. Les interventions seront réalisées par la collectivité, son exploitant ou le service facturation de la Communauté de Commune du Massif du Vercors. Et seront facturées à l'abonné suivant la grille tarifaire ci-dessous.

Le tarif des frais divers sera indexé sur la formule de révision du marché d'exploitation « Assainissement » pour tenir compte de la révision de prix de l'exploitant, qui sera chargé par la collectivité de la réalisation de ces prestations auprès des abonnés.

$$C_n = 0,15 + 0,45 * ICHT-E (n) / ICHT-E (o) + 0,4 FSD2 (n) / FSD2 (o)$$

Code	Libellé
ICHT-E	Indice du coût horaire du travail dans la production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution
FDS2	Indice frais et services divers n°2

N°Prix	Désignation	Unité	Prix Unitaire en €HT
	I - Prestations clientèles		
	<i>Les prix ci-dessous intègrent les frais administratifs, les frais de déplacement, les frais d'informatique et les frais de main d'œuvre pour la réalisation de l'opération.</i>		
1.1	Contrôle de bonne exécution d'un branchement public	Unité	95,00 €
1.2	Contrôle de bonne exécution des installations privatives en même temps que le contrôle du branchement public (avant remblaiement, tests colorant, etc.)	Unité	135,00 €
1.3	Contrôle de bonne exécution des installations privatives (avant remblaiement, tests colorant, etc.) pour une maison individuelle	Unité	135,00 €

1.4	Contre visite contrôle branchement et installations privatives (bon exécution) pour une maison individuelle	Unité	135,00 €
1.5	Contrôle de conformité des installations privatives existantes (tests à la fumée, au colorant) dans le cadre d'une transaction immobilière pour une construction individuelle	Unité	135,00 €
1.6	Contre visite contrôle installations privatives existantes pour une maison individuelle	Unité	135,00 €
1.5	Contrôle de conformité des installations privatives existantes (tests à la fumée, au colorant) dans le cadre d'une transaction immobilière pour un immeuble jusqu' à 50 appartements	Unité	296,00 €
1.6	Contre visite contrôle installations privatives existantes un immeuble jusqu' à 50 appartements	Unité	255,00 €
1.5	Contrôle de conformité des installations privatives existantes (tests à la fumée, au colorant) dans le cadre d'une transaction immobilière pour un immeuble au-delà de 50 appartements	Unité	408,00 €
1.6	Contre visite contrôle installations privatives existantes un immeuble au-delà de 50 appartements	Unité	357,00 €

N°Prix	Désignation	Unité	Prix Unitaire en €HT
1.7	Contrôle ANC instruction	Unité	255,00 €
1.8	Contrôle ANC bonne exécution	Unité	296,00 €
1.9	Contrôle ANC existant	Unité	296,00 €
1.10	Contrôle ANC existant en urgence dans le cadre d'une transaction immobilière	Unité	377,00 €
II - travaux de branchement particulier d'assainissement			
2.1	Préparation/Organisation et réception Prospection, reconnaissance et définition du tracé, obtention DICT et autorisation de voirie, établissement du devis, implantation du tracé et piquetage, recherche de la conduite existante, établissement de l'ensemble des dossiers et des documents d'exécution, établissement des plans de récolement.	Forfait	153,00 €
2.2	Piquage sur collecteur principal au moyen du té ou d'une culotte ou raccordement avec carottage sur regard de visite.	Unité	357,00 €
2.3	Fourniture et mise en place d'un regard de branchement à passage direct, y compris la rehausse, le tampon de fermeture hydraulique, les coudes au 1/8° maximum nécessaires, et le départ bouchonné vers particulier sur 1 ml.	Unité	255,00 €
Terrassement			
<i>Avec blindage éventuel, croisement obstacle, passage de mur, lit de sable, remblai en matériaux adaptés compactés et réfection définitive</i>			
2.4	En terrain empierré ou non revêtu	ml	153,00 €
2.5	Sous chaussée ou trottoir revêtu en bicouche	ml	255,00 €
2.6	Sous chaussée ou trottoir revêtu d'enrobé	ml	281,00 €
Fourniture et pose de canalisation PVC ou équivalent			
<i>Compris grillage avertisseur</i>			
2.7	DN125	ml	31,00 €
2.8	DN160	ml	41,00 €
2.9	DN200	ml	61,00 €

	Plus-Value pour blindage		
2.10	Blindage semi-jointif pour tranchée de profondeur supérieure à 1.30 m et inférieure à 2.50 m	ml	153,00 €
2.11	Blindage semi-jointif pour tranchée de profondeur comprise entre 2.50 m et 5.00 m	ml	204,00 €
2.12	Blindage jointif pour tranchée de profondeur supérieure à 1.30 m et inférieure à 2.50 m	ml	153,00 €
2.13	Blindage jointif pour tranchée de profondeur comprise entre 2.50 m et 5.00 m	ml	306,00 €
2.14	Plus-value pour rocher compact nécessitant l'utilisation du marteau pneumatique ou du B.R.H	Forfait	286,00 €
2.15	Plus-value pou pompage à un débit continu supérieur à 25 m3/h	Forfait	41,00 €

VU le code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n° 88 du 29 septembre 2022 de mise en place d'un service commun de facturation au niveau de la CCMV pour le compte des communes d'Autrans-Méaudre en Vercors et Villard-de-Lans.

Vu la délibération n° 77 du 4 Juillet 2022 actant la passation d'un marché d'exploitation en matière d'eau potable et d'assainissement pour une durée de 2 ans fermes reconductible 2ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** La nouvelle grille tarifaire du service de l'assainissement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire et son adjointe à signer toute pièce afférente au dossier.

VOTE : pour à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au Registre.

A Villard-de-Lans, le 16 décembre 2022

Le Maire,
Arnaud MATHIEU

Transmise en Préfecture le 19 décembre 2022

Le Maire certifie que la présente a été valablement publiée ou notifiée le 19 décembre 2022 en application des dispositions de l'article L 2131.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.